

capitales aux premières loges, j'ai pu suivre l'évolution de l'engagement du Canada à l'égard de l'ONU.

Lorsque je suis arrivé à New York en septembre 1988, on pouvait déjà déceler les premiers vestiges de cette transformation dramatique chez ses membres. La guerre froide commençait à s'essouffler sensiblement. Je me souviens de mon étonnement lorsque j'ai entendu, en décembre 1988, l'intervention de Mikhaïl Gorbatchev devant l'Assemblée générale où il a plaidé la primauté du droit international dans la conduite politique des États. Des conflits qui, à une époque antérieure, auraient été l'occasion de récriminations et de confrontations rituelles se prêtaient maintenant aux discussions, aux négociations et aux résolutions. Pour la première fois depuis 1945, le Conseil de sécurité commençait à jouer son rôle véritable et légitime face aux défis de la sécurité internationale.

En fait, le monde était en train de vivre rien de moins qu'une révolution planétaire. Les économies dirigées, fondées sur l'idéologie marxiste, s'effondraient en Union soviétique et ailleurs. La course aux armements nucléaires tirait à sa fin. Les institutions démocratiques triomphaient de leurs antagonistes totalitaires. Le respect des droits de la personne gagnait en ampleur. Si les Nations Unies n'étaient pas elles-mêmes la cause de ces mutations spectaculaires, elles ont sans aucun doute imprimé un élan considérable au nouvel ordre mondial qui pointait à l'horizon.

Le rôle du Canada dans la revitalisation et la modernisation de l'ONU au cours de ces années exaltantes a été déterminant. Cependant, il s'est agi surtout d'un rôle discret, non public. Par contre, le Canada a aussi tenu un rôle très marquant et visible à l'ONU lorsque la guerre du Golfe a éclaté en août 1990.

Lorsque le monde a commencé à réagir à la brutale invasion du Koweït par l'Iraq, il n'était pas écrit que l'ONU serait le cœur de l'action internationale. En ces premiers jours d'août, de l'avis de bon nombre d'entre nous à New York, le Conseil de sécurité serait peut-être court-circuité et la préférence traditionnelle des Américains pour l'unilatéralisme pourrait triompher. Le Canada a défendu avec insistance, à tous les échelons et sur toutes les tribunes, l'idée que nous ne pourrions parvenir à une coalition internationale fructueuse que sous l'égide des Nations Unies, en canalisant nos efforts de négociation vers le secrétaire général, en soumettant toutes les résolutions au Conseil de sécurité pour qu'il en débattenne et en veillant à ce que les sanctions et une éventuelle intervention militaire, s'il fallait en venir là, soient pleinement étayées du droit international et de l'assentiment de l'ensemble de la communauté internationale.

L'insistance du Canada pour que la primauté des Nations Unies soit affirmée dans cette crise n'avait rien à voir avec une nostalgie excentrique ou mélancolique d'un temps révolu, mais elle était plutôt le fruit de traditions contraignantes de la politique étrangère canadienne. Elle procédait de la valeur qu'accordent les Canadiens à un monde fondé sur des règles, sur le